

dissiperait tout soupçon de traitement injuste quant à sa pension et à d'autres aspects de son congédiement de la fonction publique

M. Lewis: Ai-je bien compris? Le premier ministre a-t-il dit que, s'il découvre que M. Spencer désire le genre d'enquête qu'il a suggéré, une telle enquête serait faite par un juge ou des juges? Le très honorable représentant n'a pas dit clairement qu'il s'agirait d'une enquête indépendante faite par un juge.

Le très hon. M. Pearson: Vu tout ce qu'on a dit jusqu'ici, il me semble qu'une enquête, même si c'est seulement sur la nature de son congédiement et ses prestations de retraite, devrait être effectuée par quelqu'un qui n'appartient ni à la fonction publique ni au gouvernement. Donc, par un juge.

• (4.10 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, ce n'est pas à moi, et en aucune circonstance ne ferais-je remarquer que s'il n'avait été de l'énergique attitude en ce présent Parlement une grave injustice n'aurait pas...

L'hon. M. Teillet: Vous êtes prévenu.

Le très hon. M. Diefenbaker: ... une grave injustice n'aurait pas été signalée à l'attention du peuple canadien. Quoique la proposition du premier ministre règle en partie la question, il demeure encore beaucoup d'incertitude, malgré les nombreuses critiques formulées. De toute façon, cependant, je dirais qu'après la position intransigeante prise pendant si longtemps par le gouvernement, et sans entrer dans d'autres détails, l'annonce du premier ministre témoigne du pouvoir du Parlement de servir la justice et de protéger les libertés fondamentales et les droits de l'homme. (*Applaudissements*)

M. Patterson: Monsieur le président, tous les députés se sont rendu compte, j'en suis certain, que les membres de notre parti n'ont pas participé jusqu'ici au débat sur les crédits du ministère de la Justice. Ce n'est pas parce que nous nous désintéressions des discussions. Nous aurions voulu à certains moments participer au débat, mais les fronts de bataille étaient si clairement délimités et le combat si féroce que nous n'avons pu nous y mêler.

Je voudrais tout d'abord parler de la répartition des responsabilités qui a été annoncée. A cause de l'accroissement des fonctions, on a décidé de les répartir entre trois ministres, soit le ministre de la Justice, le solliciteur

[Le très hon. M. Pearson.]

général et le président du Conseil privé. J'ignore si cela facilitera le travail, mais nous nous rendons compte que des changements doivent être effectués et, s'il peut en résulter une gestion plus efficace des diverses questions qui relèvent du ministère de la Justice, nous sommes disposés à appuyer cette répartition des tâches.

Cela peut sembler un dénouement imprévu après ce long débat sur l'affaire Spencer, mais en ce qui concerne notre parti, et je parle au nom de notre leader qui avait l'intention d'y participer mais qui a dû s'absenter, nous reconnaissons qu'il incombe au gouvernement d'assurer la sécurité de la nation. Même si, à certains moments, nous posons des questions et ne sommes pas d'accord avec le gouvernement, nous nous rendons compte qu'il lui incombe, en définitive, d'accepter la responsabilité en matières de sécurité. D'autre part, comme plusieurs orateurs de l'opposition l'ont souligné avec justesse, il faut veiller à assurer à l'individu les droits et les libertés fondamentaux. Le difficile est de concilier les intérêts de la sécurité et l'assurance et le maintien des libertés fondamentales et des droits de l'individu.

Je ne dirai rien de plus, sauf exprimer au premier ministre notre vive satisfaction de la nouvelle qu'il nous a annoncée et selon laquelle il est disposé à permettre à ce que cet aspect du problème soit l'objet d'une enquête devant un tribunal ou d'une enquête judiciaire. A mon avis, le premier ministre et le gouvernement ont prouvé ainsi leur sagesse.

Bon nombre de déclarations ont été faites des deux côtés. Les uns ont dit que cela ne s'était jamais vu, les autres, que c'est l'usage en pareil cas. Nous espérons, en tout cas, que cela dissipera les doutes et que, dorénavant, on disposera d'une méthode reconnue pour traiter des cas de ce genre, sans qu'il soit nécessaire de soulever les clameurs et le tapage de ces derniers jours.

Une autre question a fait l'objet de maintes délibérations: le crime organisé. Les Canadiens s'inquiètent à la pensée que le crime organisé puisse se créer des sphères d'influence dans le milieu canadien. Ce disant, je ne fais aucune allusion malveillante à l'endroit du gouvernement ou de qui que ce soit. J'expose simplement les faits; les Canadiens sont vraiment inquiets. Ils ont lu des comptes rendus à ce sujet dans les journaux, ils en ont entendu parler à la radio et ils ont vu de hauts personnages en discuter à la télévision. Les gens s'effraient à la pensée que la société canadienne, où règnent toutes